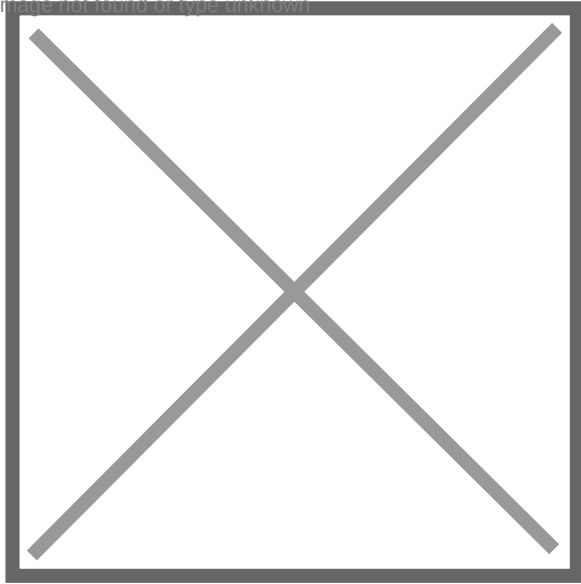


Image not found or type unknown



Mon bailleur me réclame une double caution.

Par **thysmarie**, le **04/11/2011 à 14:52**

Bonjour,rnrnMon propriétaire m'a demandé qu'une tirs personne se porte caution pour ma location,une fois que cela a été fait,il me réclame en plus une caution locative d'un montant d'un mois de loyer.rnrnA-t-il le droit d'exiger à la fois une personne qui se porte caution et en plus une caution locative?rnrnCordialement,rnrnMelle THYS Marie;

Par **mimi493**, le **04/11/2011 à 14:57**

oui, car vous employez les mauvais termes.rnUne personne est cautionrnLe mois de loyer nu c'est le dépôt de garantie

Par **thysmarie**, le **04/11/2011 à 15:50**

merci.

Par **cocotte1003**, le **04/11/2011 à 16:14**

Bonjour, la personne "caution" sert à régler vos loyer et charges en cas d'impayé de votre part. Le Dépot de Garantie sert, lors de votre départ, à régler les dégats de l'appartement et la régularisation des charges, cordialement